

# **Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon**

## **séance du 16 juin 2021**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 31/05/2021

Présents : Arnaud DELAIR, Valérie FUERTES, Christophe MANTON, Christophe MARGONTIER, Nathalie GEROMIN, Thierry BORDERIE, Stéphanie VEDELAGO, Philippe LHOMENIE, Moïse FONVIEILLE, Christophe OTTOGALI, Martine REQUIER

Représentés :

Excusés/Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 19 mai 2021 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de la délibération "Encaissement chèque assurance PC Grenke" approuvée à l'unanimité.

### **Ordre du jour:**

Délibérations :

- RODP Orange
- SMDE 24 : rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public Eau potable
- Demande de subvention amicale des chasseurs
- Salle des fêtes : location exceptionnelle pour une journée.

Questions diverses :

Elections

### **Délibérations du conseil:**

#### **RODP 2021 Orange ( 2021 24)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE**

1- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2021 sur les réseaux 2020 :

- 41.26 € par kilomètre et par artère en souterrain : 5.231 km soit 215.83 €
- 55.02 € par kilomètre et par artère en aérien : 12.642 km soit 695.56 €

Le montant total de la RODP ORANGE 2020 s'élève à **911.39 €** (neuf cent onze euros et trente neuf centimes).

2-de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un titre de recettes au compte 70323.

### **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 du SMDE 24 ( 2021 25)**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SMDE24 adopté par la Commission Territoriale de Vélines du 6 mai dernier.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.  
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **Demande de subvention Amicale des chasseurs ( 2021 26)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention présentée par l'Amicale des chasseurs de Monfaucon dont le dossier est complet (RIB, bilan...).

L'Amicale des chasseurs sollicite une subvention de 1 600.00 € correspondant à l'exercice 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE d'octroyer une subvention de 1 600.00€ (mille six cent euros) à l'Amicale des chasseurs au titre de l'exercice 2020 et 2021.

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la commune pour l'année 2021, chapitre 65, nature 6574.

### **Remboursement assurance PC mairie ( 2021 27)**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la réception d'une facture d'avoir de GRENKE location accompagnée du chèque n° 2036579 de 96.00 euros correspondant aux frais d'assurance du précédent contrat n°135-9569.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à établir le titre de recette pour la somme de 96.00 €.

### **Salle des fêtes : location exceptionnelle à la journée ( 2021 28)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame MONMAILLÉ domiciliée "83 route du Cluzeau"

sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes pour la journée du 2 août 2021 en semaine afin d'organiser une fête familiale.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués sont pour les locations du week-end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de louer exceptionnellement la salle des fêtes communale la journée à Madame MONMAILLÉ,
- fixe le tarif à 50.00 €.

Questions diverses :

Elections : mise en place du bureau de vote à la salle des fêtes pour les élections départementales et régionales du 20 juin et du 27 juin 2021

Fin de la séance à 22h30.

Les membres du Conseil,

Le Maire,